



Liste de présence

Sports pratiqués : Kendo Iaido Jodo
(Marquer d'une croix à l'entrée du lieu de pratique)

Club organisateur : _____

Lieu et date : _____

Conditions cadres de l'OFSP (du 25.4.2020)

- Les distances suivantes s'appliquent aux installations extérieures et intérieures : 10m² par personne ou une distance minimale de 2m de la personne suivante.
- Les activités et la formation se déroulent en petits groupes de 5 personnes maximum.
- Les mains doivent être soigneusement lavées avant et après l'entraînement.

Conditions spécifiques au kendo

- Les formations se déroulent sans armure
- Seuls sont effectués des exercices où les règles de distance peuvent être respectées et où il n'y a pas de contact physique.
- Le Kiai n'est pas pratiqué, sauf pour les participants portant un masque de protection

Acceptation et signature

En signant la liste ci-dessous, vous confirmez que vous avez pris connaissance des conditions générales et vous vous engagez à les respecter.

	Nom	Signature
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		